



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26/05/2023

N°879

AGNES PANNIER-RUNACHER ET ROLAND LESCURE REUNISSENT POUR LA DEUXIEME FOIS LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LA REINDUSTRIALISATION DE LA PRODUCTION RENOUEVELABLE ET ANNONCENT DE NOUVELLES MESURES

À l'occasion de la deuxième réunion du groupe de travail pour la réindustrialisation de la production renouvelable en présence des industriels de l'ensemble des filières du renouvelable (solaire, éolien terrestre et en mer, géothermie, chaleur renouvelable, réseau...), la ministre de la Transition énergétique, **Agnès Pannier-Runacher**, et le ministre délégué chargé de l'Industrie, **Roland Lescure**, ont annoncé plusieurs mesures pour accélérer la réindustrialisation des filières renouvelables, dont un **Pacte Solaire de réindustrialisation**, un label du solaire « **made in France & made in Europe** », et un label des « **Écoles de la transition énergétique** ».

Cette deuxième réunion plénière du groupe de travail a également été l'occasion pour les ministres de faire le bilan des travaux conduits avec chacune des filières, de préciser les prochaines étapes attendues à l'été et d'annoncer plusieurs lauréats aux dispositifs de soutien déployés par l'Etat.

Ces annonces interviennent quelques jours après « Choose France » et les déclarations du Président de la République pour la réindustrialisation du pays.

Sur le projet de loi « industrie verte » dont les mesures bénéficieront aux filières industrielles

Au préalable, les acteurs ont pu échanger avec les ministres sur le projet industrie verte qui a été nourri par les contributions des filières et contribuera pleinement à cet objectif d'accélération de ces filières industrielles au travers de chacun de ses 4 axes :

- Former pour répondre au besoin croissant de forces vives pour la transition écologique ;
- Financer pour rendre la France un grand pays attractif des projets industriels d'ampleur ;

- Faciliter pour réduire les délais d'implantation des usines qui fabriqueront les équipements des énergies renouvelables ;
- Favoriser en recouvrant au levier important de la commande publique.

Sur la filière solaire :

Les travaux réalisés ont permis d'affiner le diagnostic sur les forces et les opportunités pour réindustrialiser une filière stratégique, emblématique de la relance industrielle et écologique voulue par le Président de la République. Cette renaissance du photovoltaïque français s'inscrira dans une dynamique européenne et reposera sur une gouvernance de filière renouvelée, construite autour des acteurs historiques et des start-up industrielles.

Pour concrétiser cette mise en ordre de bataille, les ministres ont annoncé la conclusion d'un **pacte solaire de réindustrialisation** sous deux mois qui reposera sur 3 axes :

- L'Etat et la filière formaliseront une vision commune sur la manière dont la filière redeviendra performante et s'inscrira dans la relance européenne, en matière de gouvernance et de sécurisation du tissu industriel ;
- La filière s'est également engagée à signer une charte d'engagements sur le contenu local qui visera à maximiser la valeur ajoutée et les emplois sur le territoire national, dans une logique d'alliance entre la puissance publique et l'ensemble des acteurs de la filière française du solaire
- La définition d'un **label du solaire Made in France et made in Europe** permettant de mettre en avant les acteurs présentant une réelle valeur ajoutée française et européenne des panneaux, et de valoriser les acteurs existants de la filière industrielle. Il permettra également de mieux renseigner et guider le consommateur dans une logique de transparence.

Ce pacte intervient après la signature en 2022 d'un Pacte éolien en mer et préfigure d'autres Pactes à venir, notamment sur l'éolien terrestre et les réseaux.

Dans le prolongement de *Choose France* et des annonces du Président de la République à Dunkerque, les ministres ont également annoncé un **nouvel investissement en France pour la production industrielle solaire, lauréat France 2030**. Ce projet porté par l'entreprise VOLTEC Solar et l'Institut Photovoltaïque d'Île-de-France vise à développer et à industrialiser une ligne pilote de production de cellules photovoltaïques Tandem Pérovskite / Silicium. Cet investissement de 14 M€ bénéficiera d'une aide de France 2030 de 8,6 M€ avec une perspective de création de 100 emplois à l'horizon 2026 et jusqu'à 1000 emplois à l'horizon 2030 en cas de succès du projet.

Sur la filière de l'éolien en mer :

Les ministres ont annoncé les lauréats **des Appel à manifestation d'intérêt Ports & Industrie de France 2030** qui permettront le développement d'infrastructures portuaires de nouvelle génération à même d'accueillir les futures activités industrielles pour l'éolien flottant.

En complément, et dans l'objectif structurer la filière industrielle de l'éolien en flottant, les ministres ont annoncé la formalisation prochaine d'une **feuille de route stratégique fixant la trajectoire de mutation des ports pour l'éolien flottant**. Cette feuille de route sera co-construite avec les ports et la filière dans une logique de co-construction et d'optimisation par façade maritime.

Sur la filière géothermie : dans le prolongement du plan d'action national pour le développement de la géothermie lancé par la ministre de la Transition énergétique le 2 février 2023, a été annoncée une

deuxième version de ce plan visant à **développer l'industrialisation des composants de la géothermie et à étendre son développement dans nos outre-mer.**

Sur la filière biomasse : les ministres ont annoncé la publication d'un **appel à projets pour renforcer notre souveraineté énergétique et la production de pellets en France**. Cet appel à projets, opéré par l'ADEME, vise à faire émerger une offre de granulés diversifiée, en adéquation avec la ressource française et permettant l'adaptation et le développement d'usines de granulés. Cette annonce intervient dans un contexte de forte hausse de la demande en raison de l'installation de nombreuses nouvelles installations domestiques et de l'émergence d'une consommation des secteurs collectifs et industriels.

Sur l'enjeu transverse de formation et de recrutement des forces vives du pays qui feront l'industrie de la transition énergétique :

Les ministres ont annoncé le lancement d'une stratégie pour la mobilisation des compétences pour la transition énergétique, miroir de celle déjà mise en place sur la filière nucléaire avec le programme « MATCH » du GIFEN.

Cette stratégie passera tout d'abord par la **formalisation d'une étude globale de projection à 2035 et 2050 identifiant les besoins en emplois et en compétences dans les 10 filières du renouvelable** (solaire, éolien, géothermie, biogaz, pompe à chaleur, réseaux, etc.) et précisant sous la forme d'un plan d'action les conditions de réussite à l'atteinte de nos objectifs de production d'énergie renouvelable et de réindustrialisation.

Les ministres ont également demandé au Comité Stratégique de Filière (CSF Nouveaux systèmes énergétiques) de préparer un **label des « Ecoles de la transition énergétique »**, qui permettra de fédérer l'offre de formation du pays dans les métiers de la transition. Ce label permettra de mieux mettre en visibilité l'offre de formations existantes à tous les niveaux d'étude, qui peine parfois à recruter, et à susciter la création de nouvelles offres initiales et continues pour accompagner la réindustrialisation des filières du renouvelable.

Agnès Pannier-Runnacher, ministre de la Transition énergétique, a déclaré : *« Nous avons fondamentalement besoin du renouvelable, chacun le sait bien. L'enjeu est ailleurs : nous devons être capables de produire nous-mêmes les équipements, les métaux et les compétences clés nécessaires à nos filières du renouvelable. C'est une nécessité pour atteindre nos objectifs énergétiques et pour réindustrialiser le pays. Je crois profondément à l'alliance entre la puissance publique et le secteur privé. C'est cette logique qui guide ce choc d'annonces, le Pacte solaire de réindustrialisation, le label du PV made in France et made in Europe, ou encore le label des Ecoles de la transition énergétique. J'ai œuvré à l'émergence du mouvement French Tech puis du mouvement French Fab. Aujourd'hui, j'ai une certitude, nous avons besoin de nous fédérer autour d'un French Renewables ! »*

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : *« Accélérer sur l'industrialisation des filières de production renouvelable est un défi industriel majeur pour la France. C'est un impératif qui fédère et une grande opportunité pour nos territoires et notre souveraineté. Je remercie l'ensemble des acteurs, qui jouent le jeu et s'inscrivent dans une logique de solidarité de filière. Nous avons des étapes importantes dans les prochaines semaines avec l'examen au Parlement du projet de loi Industrie Verte qui sera un accélérateur et un facteur de compétitivité important pour les filières de production d'énergie renouvelable. Rendez-vous également d'ici la fin de l'été pour un pacte solaire fondateur ! »*

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

Tél : 01 53 18 46 19

Mél : presse@industrie.gouv.fr